



Le mardi 18 décembre 2018 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 12 décembre 2018 - Nombre de membres en exercice : 26

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mme Karine BOPPE, MM. Eric DESREUMAUX, Riquier WILLOQUET, Mme Aurélie VERNIER.

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Claude LAMARCQ (à M. Jean-Max LEFEBVRE), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Marie-France TAILLEFER), Mme Martine FOULON (à M. le Maire).

Absents : M. Alexandre MEZIERE, Mme Dong NGUYEN.

N°18-4-20

#### Vie associative

-----  
Subventions supplémentaires 2019

-----  
Conditions d'attribution

Rapport de M. Alain FAUVARQUE,  
Adjoint au Maire

Dans le cadre du vote annuel des subventions aux associations, certaines d'entre elles bénéficient d'une subvention liée à une activité, un besoin exceptionnel ou spécifique.

Il vous est proposé d'octroyer à :

- l'association **ARTICOM**, une subvention de 2000€ si elle réalise des opérations commerciales exceptionnelles,
- l'association **Créatif'Emploi**, une subvention de 4000€ au cas où elle ne toucherait pas de subvention de la part de la Maison de l'Emploi,
- les **Scouts d'Europe**, une subvention de 290€ pour leur permettre de suivre une formation spécifique dans le cadre des activités nautiques du scoutisme marin,
- l'**Union Sportive Bondues Judo**, une subvention de 700€ pour la refonte du site internet et pour son projet intergénérationnel,
- **La Compagnie Volte-Face**, une subvention de 250€ pour le développement du projet « deux fois rien »,
- **L'Union nationale des Combattants de Bondues**, une subvention de 70€ pour l'achat d'un nouveau baudrier pour les porte-drapeaux

Il est bien entendu que ces subventions ne seront versées que sur présentation des justificatifs par les associations.

Ces dépenses seront imputées à la fonction/sous fonction 61, article 6574, sous l'intitulé « subvention de fonctionnement aux associations ».

Travaux préparatoires  
CA du 4 décembre 2018  
Commission Générale du 11 décembre 2018

Le Conseil  
Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire

